

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, et le vingt mars à dix-neuf heures, le conseil municipal, le conseil municipal, régulièrement convié suivant convocation adressée le huit avril à chacun de ses membres, s'est réuni en la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume CIFELLI, Maire.

OBJET DE LA SEANCE :

- N° 01 - Compte administratif (exercice 2025)
- N° 02 - Compte administratif (exercice 2025) – Budget assainissement
- N° 03 - Tarifs communaux
- N° 04 – Prévisions budgétaires
- N° 05 - Commission communale des impôts directs (CCID)
- Questions et informations diverses

Présents : Mmes et MM. CIFELLI Guillaume, Maire, PETIOT Dominique, MOREAU Matthieu, PIERSON Sylvie, Adjoints au Maire, TORCOL Vincent, BILLEBAULT Charlène, PASCAULT Julien, CHAMPAGNAT Florie, REBOULLOT Jean-Claude, RACHET Magali et DAVIAUD Jean-Pierre

Absent(s) :

Secrétaire : Mme BILLEBAULT

N° 01 – Compte administratif (exercice 2025)

Le conseil municipal prend connaissance des résultats de la gestion communale de 2025. Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

- *en fonctionnement* :

dépenses :	422 557,16 €
recettes :	549 291,31 €
résultat :	126 734,15 €
résultats reportés exercice N-1 :	669 786,66 €
résultat de clôture :	796 520,81 €

- *en investissement* :

dépenses :	161 099,02 €
recettes :	15 693,69 €
résultat :	- 145 405,33 €
solde d'investissement exercice N-1 :	99 935,10 €
résultat de clôture :	- 45 470,23 €

Sortie de Monsieur le Maire afin que les conseillers votent.

Le compte administratif - exercice 2025 - est adopté à l'unanimité des membres présents.

Retour de Monsieur le Maire.

N° 02 – Compte administratif (exercice 2025) – Budget assainissement

Le conseil municipal prend connaissance des résultats de 2025. Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

- *en exploitation :*

dépenses :	6 841,53 €
recettes :	9 542,71 €
résultat :	2 702,18 €
résultat reporté exercice N-1	9 190,50 €
résultat de clôture :	11 892,68 €

- *en investissement :*

dépenses :	2 248,00 €
recettes :	2 317,00 €
résultat :	69,00 €
résultat reporté exercice N-1	109 244,92 €
résultat de clôture :	109 313,92 €

Sortie de Monsieur le Maire afin que les conseillers votent.

Le compte administratif - exercice 2025 - est adopté à l'unanimité des membres présents.

Retour de Monsieur le Maire.

N° 03 – Tarifs communaux

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de modifier le tarif du branchement électrique demandé aux commerces qui se branchent sur l'installation de la commune et le fixe à 2 €/jour

DÉCIDE de supprimer la possibilité de louer les tables.

DÉCIDE d'appliquer les tarifs fixés ci-avant à compter du 1^{er} juin 2026.

Les autres tarifs restent inchangés.

N° 04 – Prévisions budgétaires

Afin de préparer le budget, le Conseil Municipal décide, dès à présent, des projets qui seront mis au vote, en fonction des possibilités budgétaires.

BUDGET COMMUNAL

Seront notamment examinés les projets suivants :

- Achat d'un broyeur. Plusieurs devis ont été demandés.
- Achat d'un panneau d'information lumineux.
- Achat de panneaux d'affichage pour les hameaux.
- Travaux de voirie.
- Travaux d'isolation dans des logements communaux.
- Achat d'une cuisinière pour la salle des fêtes.
- Achat de bancs.
- Achat de mobilier pour le secrétariat de mairie.

- Achat d'un orgue liturgique, dans l'éventualité où celui de l'église ne serait pas réparable. Un réparateur a été contacté et doit venir prochainement pour établir un devis.
- Prévoir au budget une ligne pour l'achat de livres pour la bibliothèque.
- Prévoir un virement de 100 000 € au budget assainissement pour les travaux de réfection du réseau d'assainissement.

De plus, sont fixées les montants des subventions à la liste non exhaustive d'associations suivante :

A CHACUN SON CHEMIN	200.00 €
AMICALE DONNEURS SANG AMANDINOIS	100.00 €
ASS AMIS BIBLIOTHEQUE NIEVRE	55.00 €
ASSOC FOYER SOCIO EDUCAT	168.00 €
ASSOCIATION LA CHAPELLE SAINTE ANNE	150.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE	120.00 €
CAMOSINE	500.00 €
<i>Subvention pour la lutte contre le cancer. (le choix de l'association sera arrêté ultérieurement)</i>	200.00 €
COMITE DES FÊTES	6 000.00 €
FNACA	200.00 €
LA PREVENTION ROUTIERE	30.00 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	100.00 €
LES AMIS DU MOULIN BLOT	850.00 €
<i>(par ailleurs, la commune prendra en charge le paiement du chapiteau, comme pour les autres fêtes communales)</i>	
LES PIERR'HYBOU	150.00 €
ONAC	40.00 €
LES ANES EN PUISAYE	50.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE BOUHY	700.00 €
TENNIS CLUB AMANDINOIS	50,00 €
SPONSORING LENNY ROCHES	50,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

- Monsieur le Maire prendra contact avec le cabinet d'étude qui a déjà travaillé sur le dossier pour relancer le projet et préparer les demandes de subvention avant la fin de l'année.

N° 05 - Commission communale des impôts directs (CCID)

Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué et composée, dans les communes de moins de 2000 habitants, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-

énoncées, dressée par le conseil municipal. La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal dresse une liste de 24 noms qui sera transmise aux services fiscaux :

NOMS	Prénom	Adresse
DELAPIERRE	Denis	15, Les Marlots - BOUHY
FABRIGUES	Céline	7, rue du Crot Barbet – BOUHY
BILLEBAULT	Charlène	5, Les Montagnes - BOUHY
CARRÉ	Jean-Marc	6, La Forêt - BOUHY
VERGNOL	Guy	2, Les Saujots - BOUHY
BAUDEL	Jérémie	3, rue de la Puisaye - BOUHY
METAIS	Thierry	30, Forges - BOUHY
ETIENNE	Virginie	31, Vauvrielle – BOUHY
LAURENT	Sylviane	6, Les Barathons - BOUHY
POUILLOT	Florian	8, Grattechien - BOUHY
PIERSON	Christophe	6, rue des Fontaines – BOUHY
MALLET	Michel	3, Ravière - BOUHY
PASCAULT	Julien	1, Cesseigne - BOUHY
SAGETTE	Christophe	2, Les Marlots - BOUHY
GUILLAUMAT	Yoan	11, Les Marlots - BOUHY
BUCHETON	Gérard	3, Vauvrière - BOUHY
BORDERIEUX	Franck	3, Les Boulins - BOUHY
MOREAU	Matthieu	3, Les Cognées - BOUHY
SIMON	Laurent	8, Les Marlots – BOUHY
REBOULLOT	Jean-Claude	8, Le Feslot – BOUHY
CARRÉ	Jean	1, Grande Rue – DAMPIERRE-SOUS-BOUHY
MERCIER	Théo	Les Martignons - BITRY
MASSE	Gérard	20, La Grande Breuille - LAINSECQ
GALLON	Fabrice	7, rue de la Chaume Perreuse - TREIGNY-PERREUSE- SAINTE-COLOMBE

Questions diverses :

* La Gendarmerie a proposé de mettre en place un système de vidéosurveillance, dans le bourg de la commune, aux 2 carrefours, ce qui permettrait d’avoir une vue d’ensemble sur les véhicules qui circulent. Le conseil municipal y est favorable.

* Les circuits de transport collectif ne s’arrêtent plus vers l’abribus situé rue de la Puisaye. Le conseil propose de le transformer en dépôt de livres.

* Pour éviter que les automobilistes se garent n’importe où, des places de stationnement seront matérialisées par marquage au sol.

* La famille POULAIN a contacté Monsieur le Maire pour proposer de donner à la commune le terrain situé à côté de la mare du bourg. Le conseil municipal donne son accord.

* Un banc sera installé dans le cimetière et un autre sur le trottoir en face de l’école maternelle.

* Un regard est bouché à Grattechien, empêchant le bon écoulement des eaux. L’employé communal a déjà tenté de la déboucher. Avec l’aide d’élus, une nouvelle tentative sera faite. Si cette tentative n’aboutit pas, il faudra faire intervenir une entreprise pour un hydrocurage.

* Des trous sont régulièrement signalés dans les chemins. Pour déterminer les trous qui doivent être rebouchés et prioriser les interventions, les élus feront le tour des chemins.

Plus aucune question ne restant à débattre, la séance est levée à 22h25.